1698

SOCIETE ABH INVESTISSEMENT SARL
SARL au capital de 38 000 €
siège social : 44 rue HELMUT LAURENT
08120 BOGNY SUR MEUSE
RCS Charleville Mézières : B 443 440 839

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 Octobre 2002

L'An Deux Mille Deux
Le Douze Octobre
A Dix Huit Heures

Les Associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement au siège social, sur convocation de la gérance.

Monsieur Philippe JARLOT préside l'Assemblée en sa qualité de Gérant .

Le Président constate que sont présents ou représentés

* Monsieur Philippe JARLOT	
propriétaire de 968 parts numérotées de 1 à 968.....	968 parts
* Monsieur Vincent ZORZI	
propriétaire de 466 parts numérotées de 966 à 1 434.....	466 parts
* La société HCB SAS	
propriétaire de 466 parts numérotées de 1 435 à 1 900.....	466 parts
Soit, total des parts	1 900 parts

Mille neuf cent parts sociales composant le capital social.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

* La copie des lettres de convocation,
* Le rapport de gérant
* Le texte des résolutions proposées.

Puis, le Président déclare que le rapport, le texte des résolutions ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la Loi et les Règlements ont été tenus à la disposition des Associés au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :
* démission du gérant,
* nomination d'un nouveau gérant
* rémunération de la gérance,
* questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions à l'ordre du jour :

<u>Première résolution</u> :

Monsieur Philippe JARLOT expose à l'Assemblée Générale qu'il souhaite se retirer de la gérance de la société, et présente donc sa démission.

Après en avoir délibéré, les associés donne quitus à Monsieur Philippe JARLOTde son mandat de gérant et l'en remercie.

Aucun des associés ne souhaitant prendre le mandat de gérant, il est proposé la nomination de

* Monsieur Pascal MASSENA demeurant à BUSSY SAINT GEORGES 77600 – 23 Allée des frères LUMIERE pour une durée de Trois années renouvelable.

Monsieur Pascal MASSENA déclare accepter les fonctions de Gérant qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

<u>Deuxième résolution</u> :

Pouvoir du Gérant :

Le Gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre III des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

<u>Troisième résolution</u> :

Rémunération du Gérant :

La rémunération du Gérant sera fixée ultérieurement. Il aura cependant droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui après lecture a été signé par le Gérant et les Associés.

